



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 14 mars 2023**

N°02 – D.14.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à huit heures trente, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, VAN DER HEIJDE Caroline, WARIN Malo, BORDAS Christian, SAMSON Yves, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), BORRAS Isabelle (donne procuration à BALICCO Laurence), HASSANI Jawhara (donne procuration à WARIN Malo), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGEAT Véronique (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à BORDAS Christian), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), MERMILLOD Martial (donne procuration à Simon PERSICO)

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	18
Membres représentés	12
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 en annexe.

Publié le : 04/04/2023

Transmis au Rectorat le : 04/04/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 mars 2023

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, BORRAS Isabelle, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, SIMIAND Marie-Christine, LABRIET Pierre, VINCENT Thierry.

Membres représentés : BERZIN Corinne (donne procuration à BORRAS Isabelle), MERLE Elsa (donne procuration à VINCENT Thierry), SCHWARTZ Jean-Luc (donne procuration à LAMBLIN Jacob), DEVILLERS Thibaut (donne procuration à SCOLAN Virginie), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à ADAM Véronique), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022

3. Ressources humaines (hors établissements-composantes)

- 3.1. Rapport social unique UGA 2021
- 3.2. Evolution du règlement de gestion des personnels contractuels
- 3.3. PEDR des Hospitalo-Universitaires (HU)
- 3.4. Repyramidage 2023

4. Affaires financières (hors établissements-composantes)

- 4.1. Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022
- 4.2. Budget initial 2023
- 4.3. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable
- 4.4. Demande de remise gracieuse
- 4.5. Actualisation du tarif de remboursement des hébergements
- 4.6. Redistribution de la subvention Erasmus+ 2021

5. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) (hors établissements-composantes)

- 5.1. Plan de sobriété énergétique

6. Formation et vie étudiante

- 6.1. Approbation des capacités d'accueil (hors établissements-composantes) :
 - 6.1.1. PASS et répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

6.1.2. Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)

6.2. Répartition du budget de la CVEC 2023 (partie commune UGA et partie spécifique UGA hors établissements-composantes)

6.3. Aide à la mobilité étudiante dans le cadre de la *Graduate School@UGA*

7. Affaires institutionnelles

7.1. Règlement intérieur de l'UGA :

7.1.1. Annexe 2 relative à la commission des marchés (hors établissements-composantes)

7.1.2. Annexe 5 relative aux structures de recherche par tutelle-associée à l'établissement

8. Questions diverses

1. Informations

1.1 RIPEC volet C3 : bilan campagne 2022

Le Président Yassine LAKHNECH fait un bilan de la mise en place du volet C3 (compensation individuelle) du RIPEC pour l'année 2022. Tout d'abord, il rappelle les principes généraux puis il les explique.

Pour la campagne 2022, l'UGA répartira les attributions de prime individuelle entre les 4 volets, selon les principes suivants :

- Au moins 30% au titre de l'investissement pédagogique,
- Au moins 30% au titre de l'activité scientifique,
- Au moins 30% au titre de l'ensemble des missions,
- Au plus 5 % au titre de l'accomplissement de tâches d'intérêt général.

Cette répartition pourra être revue après le bilan de la 1^{ère} campagne.

Le Président Yassine LAKHNECH présente ensuite les chiffres de la campagne 2022.

Enfin, il conclut en faisant part de données plus précises sur les résultats par population et les motifs d'attribution. Avec les nouvelles attributions de la C3 (21 de plus que prévu initialement) et les PEDR en cours, 38% des enseignants-chercheurs bénéficient de la C3.

Il ajoute que les textes sont actuellement en cours de révision.

1.2 Chaires de Professeur Junior (CPJ)

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que l'UGA n'a pas fait de demande de Chaire de Professeur Junior (CPJ) pour les deux premières vagues afin de pouvoir construire un cadre stratégique pour ce dispositif. Le CA a voté le 15 mars 2022 le cadre et les orientations stratégiques de l'établissement en matière de CPJ.

Il ajoute que la définition de ce cadre a permis aux unités de recherche et aux communautés scientifiques d'envisager sereinement des opérations de CPJ. Plus de 60 propositions de CPJ sont alors remontées.

Une sélection de 26 CPJ, soit l'équivalent de 5 CPJ en moyenne par an pendant 5 ans, a été opérée par la présidence.

Catherine BERRUT indique que dans certains établissements le dispositif des CPJ a été utilisé pour recruter des professeurs qui venaient d'autres établissements. Elle demande au Président quelle est la politique de l'UGA à ce sujet.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme qu'en effet, certaines promotions obtenues dans le cadre du dispositif CPJ ont abouti à des recrutements externes pour quelques universités, bien que cela ne soit pas dans l'esprit du texte encadrant ce type de promotion.

Il ajoute que les notifications de possibilités de CPJ se feront probablement tardivement, très peu de temps avant leur mise en place au mois de mars 2023.

1.3 Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI CMA) 2^{ème} vague

L'UGA a déjà été impliquée dans 8 AMI alors que deux nouvelles viennent d'être notifiées.

Un des projets porte sur l'électronique, ce qui devrait permettre à l'UGA d'être plus attractive dans cette discipline auprès des étudiants.

Il ajoute qu'une réflexion doit être conduite en matière d'attractivité pour les femmes pour ce qui concerne les disciplines scientifiques et technologiques.

Pierre BENECH, administrateur de Grenoble INP-UGA, intervient et explique que la réforme du baccalauréat a dans ce domaine un fort impact. En effet, dans l'objectif d'une meilleure réussite au baccalauréat, les élèves abandonnent certaines disciplines, en particulier les mathématiques, lesquelles sont pourtant nécessaires pour la poursuite d'études dans le domaine des sciences et technologies. Il semble également que les femmes aient plus tendance à délaisser ces disciplines que les hommes.

Le deuxième AMI CMA concerne le domaine de la pharmacie.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que l'UGA attend les arbitrages pour d'autres AMI CMA relevant des domaines de la santé et du numérique.

Simon PERSICO revient sur le point évoqué précédemment et ajoute que, selon lui, les étudiants délaissent les filières industrielles car aujourd'hui ils veulent trouver du sens dans les études qu'ils font et dans leur future carrière. Il appuie son propos en citant les différents mouvements intervenus récemment dans les écoles d'ingénieur et de commerce.

Martial MERMILLOD partage les propos de Simon PERSICO. Il demande si l'élargissement des passerelles entre plusieurs disciplines est possible. Il prend l'exemple des étudiants en psychologie qui auraient besoin de se former en programmation.

Le Président Yassine LAKHNECH est d'accord avec ces analyses. En effet, dans un certain nombre de masters à l'UGA, des places restent inoccupées. Par conséquent il convient de réfléchir sur les formations.

1.4 Résultats élections professionnelles

Le Président Yassine LAKHNECH présente les résultats des élections professionnelles locales qui ont eu lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Emmanuel BARBIER déplore la complexité du vote cette année en raison des nombreux scrutins et des mails inhérents.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la concomitance des élections a, en effet, complexifié la compréhension pour les électeurs.

Jacob LAMBLIN signale une participation très faible. Il ajoute que le mail relatif au vote pour les scrutins de l'établissement a été placé dans les spams pour de nombreux collègues affectés dans les laboratoires. Il demande qu'un point soit fait sur les problèmes rencontrés à la suite de la cyberattaque dont a été victime Grenoble INP-UGA, ainsi que sur son incidence sur le scrutin.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que 24 heures avant la fin des élections, les services RH et la DGD SI ont recensé tous les agents qui n'avaient pas changé leur mot de passe et qui, par conséquent, ne pouvaient pas voter. Un mail a été envoyé aux structures concernées pour les alerter sur la situation et demander aux agents de changer leur mot de passe.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	23
Membres représentés	8
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022.

3. Ressources humaines (hors établissements-composantes)

3.1. Rapport social unique UGA 2021

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, présente le rapport social unique 2021.

Elle commence par apporter des précisions sur l'évolution des indicateurs.

Elle poursuit en présentant le nouveau support utilisé pour le rapport social UGA. En effet, le support .pdf est abandonné au profit d'un outil de *datavisualisation*, *Biboard*, qui permet d'une part une navigation type site *Web* et, d'autre part, de construire un historique année après année.

Enfin, elle évoque la mise en place d'un groupe de travail composé de membres du CSA de l'établissement et du CA à partir de janvier 2023 portant sur l'analyse du rapport social unique.

Emmanuel BARBIER déplore l'absence dans l'outil *Biboard* d'un moteur de recherche.

Christophe RIBUOT, vice-président ressources humaines, répond que cela fera l'objet d'une prochaine évolution de l'outil.

Véronique ADAM demande si les informations sur le volet indemnitaire sont recensées dans la base.

Carole KADA explique que pour cette année, le travail s'est concentré sur les indicateurs obligatoires, mais que la base va être enrichie. Ce point fait partie des sujets qui devront faire l'objet de discussions au sein du groupe de travail.

Véronique ADAM évoque le nombre important de tableaux. Elle demande s'il est possible de créer des moyens de visualisation plus ergonomiques.

Carole KADA répond que cela sera aussi étudié par le groupe de travail.

Catherine BERRUT sollicite la mise à disposition de documents .pdf issus du rapport. Elle ajoute qu'elle est intéressée par le groupe de travail, mais pense qu'il faut le lancer rapidement et prévoir des sous-groupes car les thématiques à étudier sont très larges.

Carole KADA répond qu'il conviendra de voir si l'édition de fichiers .pdf est possible. Elle précise également que l'outil *Biboard* permet de faire une photographie à l'échelle d'une structure de certains indicateurs au moyen de fiches de caractérisation, lesquelles pourraient être accessibles pour les membres du CA.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport social unique UGA 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	7
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport social unique UGA 2021.

3.2. Evolution du règlement de gestion des personnels contractuels

Carole KADA présente les modifications apportées. Pour l'UGA les enjeux portent sur l'attractivité et la fidélisation des contractuels, ainsi que sur la transparence et la responsabilité sociale de l'UGA en tant qu'employeur.

Il s'agit tout d'abord de revaloriser les premiers échelons des grilles des agents en catégorie B et le régime indemnitaire des contractuels, afin de poursuivre le rapprochement progressif avec celui des titulaires. L'objectif est également d'étendre aux chercheurs contractuels rémunérés au forfait la hausse de 3,5% des rémunérations. De plus, il convient d'adosser la grille des apprentis au SMIC. En outre, les modifications posent un cadre transparent pour les reconnaissances d'ancienneté des contractuels enseignants et des contractuels BIATSS, en reprenant à 100% les expériences antérieures exercées dans le secteur public, et à 50% les expériences exercées dans le secteur privé, avec des dérogations possibles pour les métiers en tension.

Véronique ADAM indique trouver intéressant la revalorisation des rémunérations et de l'ancienneté pour les contractuels. Toutefois, elle souligne l'injustice créée par le nouveau dispositif, notamment au niveau de la reprise de l'ancienneté, vis-à-vis des collègues récemment recrutés. Elle demande enfin des précisions sur la possibilité évoquée de mieux valoriser l'ancienneté pour les métiers en tension.

Carole KADA répond qu'il convient présentement de réfléchir en tenant compte de l'objectif de favoriser la titularisation. En effet, si le reclassement est trop important pour les contractuels, la reprise d'ancienneté prévue en cas de réussite au concours ne sera pas suffisante et les agents ne verront pas d'intérêt à passer les concours. Elle poursuit en expliquant qu'il s'agit d'essayer de conserver un équilibre avec les personnels titulaires en poste. Enfin, si le plus souvent les évolutions statutaires concernent les nouveaux entrants et si la situation apparaît comme très défavorable, il sera alors possible de regarder au cas par cas.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement de gestion des personnels contractuels modifié.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	7
Nombre de votants	32
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement de gestion des personnels contractuels modifié.

3.3. PEDR des Hospitalo-Universitaires (HU)

Christophe RIBUOT rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau régime indemnitaire a été mis en place pour les enseignants-chercheurs mono-appartenant (RIPEC). Celui-ci est composé de 3 volets dont une prime liée à la contribution individuelle sur les 3 missions des enseignants-chercheurs (pédagogie, recherche et tâches d'intérêt général) nommée C3. Les primes antérieures, y compris la PEDR, ont été supprimées pour cette population.

Cependant, la PEDR a été maintenue pour les bi-appartenant (MCUPH et PUPH).

Il s'agit pour l'UGA de mettre en place un montant identique pour les deux primes (part individuelle du RIPEC et PEDR) afin d'avoir une politique indemnitaire identique sur la part individuelle pour tous les enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la mise en place d'un montant identique unique pour les deux primes (part individuelle du RIPEC et PEDR) de 4300 euros bruts annuels.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	7
Nombre de votants	32
Voix favorables	26
Voix défavorables	2
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés la mise en place d'un montant identique unique pour les deux primes (part individuelle du RIPEC et PEDR) de 4300 euros bruts annuels.

3.4. Repyramidage 2023

Christophe RIBUOT explique que des simplifications dans la mise en place du repyramidage sont attendues à travers la publication d'un décret prévue à la fin de l'année 2022.

Il poursuit en déclinant les contingents pour l'UGA pour 2021 (12 possibilités) et 2022 (13 possibilités) ainsi que les sections CNU concernées pour l'UGA (notification MESRI).

Il évoque ensuite les années 2023 et 2024, qui ont des contingents de 14 possibilités de repyramidage par an.

Christophe RIBUOT présente ensuite les critères de répartition basés sur ceux choisis l'année dernière et évoque une probable possibilité de regrouper deux disciplines proches à faible vivier.

Enfin, il présente aux administrateurs la proposition de repyramidage pour 2023 :



Proposition 2023

Si possible de regrouper deux sections CNU

- ▶ 27 : 2
- ▶ 06 : 2
- ▶ 09, 18 : 1
- ▶ 70, 71 : 1
- ▶ 74 : 1
- ▶ 23, 24 : 1
- ▶ 64, 65 : 1
- ▶ 61 : 1
- ▶ 31, 32 : 1
- ▶ 85, 86 : 1
- ▶ 36 : 1
- ▶ 01 : 1.

Sinon, en tenant compte de 2021 et 2022 et du vivier,

- ▶ 27 : 2
- ▶ 06 : 2
- ▶ 09 : 1
- ▶ 70 : 1
- ▶ 74 : 1
- ▶ 23 : 1
- ▶ 64 : 1
- ▶ 61 : 1
- ▶ 32 : 1
- ▶ 86 : 1
- ▶ 36 : 1
- ▶ 01 : 1.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'en raison du retard pris par le ministère et de l'absence de publication du décret évoqué, il semble moins risqué de voter deux possibilités.

Catherine BERRUT signale le peu de candidatures constatées dans certaines sections par rapport au vivier. Elle demande s'il n'est pas préférable de temporiser afin de permettre aux collègues de passer leur HDR.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce problème a bien été pris en compte. L'idée est de travailler afin d'inciter les collègues à candidater. Le fait de voter au plus tôt permettrait de disposer d'une approche par section et d'informer les collègues.

Jacob LAMBLIN regrette que les chiffres relatifs aux sections qui n'ont pas été retenues ne soient pas disponibles. Il demande les raisons pour lesquelles certaines sections, qui ont fait l'objet d'une notification par le ministère, n'ont pas été retenues par l'UGA (notamment la 07).

Le Président Yassine LAKHNECH explique que la section 07 n'est plus éligible. Il rappelle les conditions pour qu'une section soit éligible, et notamment le fait que dans cette section, les 40% de professeurs d'université n'aient pas été atteints.

Jacob LAMBLIN souhaite disposer d'une photographie pour toutes les sections. Il demande également pourquoi la section 05 n'est pas éligible.

Le Président Yassine LAKHNECH et Christophe RIBUOT expliquent que pour cette section plusieurs concours de professeurs d'université ont été ouverts pour 2023, et que sur la campagne 2022, 3 postes l'ont été (46-3 et possibilités de repyramidage).

Il est également précisé que les chiffres mentionnés dans le tableau (*cf.* support) représentent le nombre de professeurs nécessaires pour atteindre la cible.

Véronique ADAM signale une modification concernant la section 09. En effet, dans le document présenté en commission permanente, la section 09 était associée à une autre section.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'en matière de regroupement de sections, une logique locale est appliquée.

Anne LEROY demande des précisions sur les modalités de communication des résultats aux candidats.

Christophe RIBUOT explique que le processus de sélection est long mais que tous les candidats recevront un message afin de les informer des résultats.

Catherine BERRUT demande si le vote d'un texte est nécessaire afin de favoriser la parité.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est possible d'exiger qu'il soit explicitement fait mention de certaines dispositions allant dans ce sens.

Catherine BERRUT insiste sur la nécessité de voter sur ce point.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour l'année 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	23
Membres représentés	8
Nombre de votants	31
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de répartition par disciplines (sections CNU) des possibilités de repyramidage offertes dans le cadre de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités pour l'année 2023.

4. Affaires financières (hors établissements-composantes)

4.1. Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, rappelle l'objet du budget rectificatif n°3 (BR3). Il s'agit d'inscrire de nouvelles recettes (compensation de fluides notamment) et de déprogrammations.

L'impact net sur le résultat est de 5,5 M€.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que la compensation du ministère pour les dépenses liées aux fluides est proportionnelle par rapport à la consommation 2021.

Pour l'année prochaine, un travail est en cours pour une nouvelle compensation partielle de ces charges, en tenant compte de la consommation, du fonds de roulement (FDR) et du coût spécifique lié aux activités de recherche.

Martial MERMILLOD demande des précisions sur les compensations liées aux activités de recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'il convient de tenir compte, par exemple, de la présence dans certaines universités de plateformes de recherches très énergivores.

Pascal LOUVET présente ensuite l'analyse de la soutenabilité financière et signale que tous les indicateurs repassent au vert.

Jacob LAMBLIN revient sur la prise en compte du fonds de roulement dans le calcul de la compensation versée aux universités pour les dépenses de fluides. Il demande des précisions en la matière.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que le gouvernement, dans un esprit de solidarité, demande aux établissements qui le peuvent de participer au financement global des surcoûts induits par la hausse du coût des fluides.

Par conséquent, les établissements qui ont un fonds de roulement plus faible seront plus aidés.

Emmanuel BARBIER interroge le Président sur le budget 2022 par rapport à la trajectoire.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que si l'on supprime les événements imprévus, les dépenses d'énergie et l'augmentation du point d'indice, la trajectoire est respectée.

Emmanuel BARBIER souligne que l'énergie a été partiellement compensée (dotation et baisse de la consommation).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Abstentions	7

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

4.2. Budget initial 2023

Pascal LOUVET présente les marqueurs de l'année budgétaire 2023. Il évoque ainsi l'augmentation des ressources propres, notamment dans le domaine de la formation, les surcoûts énergétiques dont la compensation n'est pas encore connue, la hausse du point d'indice dont l'établissement assume l'application aux emplois hors plafond 1 sur son budget et les projets ainsi que la poursuite de la trajectoire financière.

Ensuite, il affiche le budget initial 2023 qui prévoit un résultat déficitaire de 10,1 M€ (surcoût énergétique de 9,2 M€ et un déficit résiduel de 0,9 M€ conformément à la trajectoire).

Il évoque également les évolutions prévues par secteur.

Enfin, Pascal LOUVET présente les indicateurs de soutenabilités. Il souligne que l'ensemble des indicateurs se dégradent. Le résultat et la capacité d'auto-financement (CAF) passent en-dessous du seuil prévu. Le surcoût énergétique (de 3 M€ en 2022, de 9,2 M€ en 2023) a un impact très négatif sur tous ces indicateurs.

Emmanuel BARBIER signale que pour la 1^{ère} année deux indicateurs négatifs sont votés.

Pascal LOUVET répond que, pour la CAF, des corrections sont attendues à la suite des compensations qui seront obtenues par l'UGA mais cela reste un point de tension.

Martial MERMILLOD met en avant l'idée d'un plan de retour à l'équilibre énergétique : si les coûts explosent dans les années à venir, les rénovations en cours devraient limiter ces charges.

Pascal LOUVET répond que la part des investissements dédiée à la sobriété énergétique représente 48 % de la totalité des investissements.

Martial MERMILLOD demande le gain escompté à la suite de ces travaux.

Pascal LOUVET explique que les rénovations génèrent 2,5% d'économies de fluides.

Jacob LAMBLIN souligne qu'aujourd'hui il est possible d'envisager un déficit, alors qu'avant cela ne l'était pas.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que la position est de ne pas cacher les coûts liés à la hausse du coût des énergies, quitte à avoir des budgets qui ne sont pas à l'équilibre.

Emmanuel BARBIER évoque le tableau des emplois, il avait précédemment été discuté de disposer de données relatives à l'évolution de la précarité des emplois.

Carole KADA répond que l'évolution est reprise dans la note transmise.

Emmanuel BARBIER demande si cette évolution est conforme à la trajectoire.

Carole KADA répond par l'affirmative.

Malo WARIN signale la problématique liée au non financement par la Région AURA des bourses pour la mobilité des étudiants de Sciences Po Grenoble-UGA et demande si l'UGA a prévu une compensation.

Le Président Yassine LAKHNECH propose de reprendre ce point dans le cadre des questions diverses.

Il est demandé de voter séparément les tableaux.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tableaux 2, 4, 6 et 9 (en annexe) du budget initial de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	24
Voix défavorables	7
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tableaux 2, 4, 6 et 9 du budget initial de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tableau des emplois (en annexe) du budget initial de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	18
Voix défavorables	7
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés le tableau des emplois du budget initial de l'exercice 2023 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes incluant l'Opération Campus.

4.3. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable (vote)

Lionel BRUNI, agent comptable de l'UGA, explique la démarche initiée lors du CA d'octobre 2021, menée de concert entre la direction des affaires financières et l'agence comptable.

Il précise qu'aujourd'hui 12 processus financiers ont été analysés, avec les risques inhérents identifiés et codifiés.

Il rappelle ensuite la demande initiale et décline les processus analysés ainsi que la méthode d'analyse des risques budgétaires et comptables.

Lionel BRUNI ajoute que l'UGA est surveillée sur la mise en place de cette démarche. En effet, les commissaires aux comptes ont demandé la communication de la démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable et la cour des comptes accentue également ses contrôles.

David GALLARDO indique que le CA doit se prononcer sur la mise à jour de la grille d'analyse des risques. Il ajoute que l'ensemble de ces risques vont être suivis au cours de l'année puis une nouvelle grille sera présentée l'année prochaine. Enfin, il précise que la démarche est faite au niveau des différentes directions, sans surcharge de travail pour les gestionnaires qui de surcroît ont déjà très souvent les bonnes pratiques.

Thierry VINCENT souhaite connaître la position de l'UGA par rapport aux autres universités.

Lionel BRUNI répond que la démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable est très avancée à l'UGA contrairement à d'autres établissements qui commencent tout juste à travailler sur cette question.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la démarche règlementaire concernant le contrôle budgétaire et comptable.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la démarche réglementaire concernant le contrôle budgétaire et comptable.

4.4. Demande de remise gracieuse

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente ce point qui a déjà été étudié en commission permanente.

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver cette demande de remise gracieuse d'un montant total de 1 212,47€.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver cette demande de remise gracieuse d'un montant total de 1 212,47€.

4.5. Actualisation du tarif de remboursement des hébergements

Laura TOSATTO, directrice des finances, explique que ces modifications sont motivées par l'augmentation des tarifs d'hébergement sur Paris. Il s'agit également d'harmoniser les tarifs entre le CNRS et les établissements-composantes. Elle présente ensuite la proposition de tarifs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition d'actualisation des tarifs de remboursement des hébergements.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition d'actualisation des tarifs de remboursement des hébergements.

4.6. Redistribution de la subvention Erasmus+ 2021

Claire OGIER-BUNEL, directrice générale déléguée au développement international et territorial, rappelle le contexte. Le montant de la subvention pour 2021 a connu une baisse avant qu'au printemps 2022, l'Agence Erasmus+ verse un complément non sollicité de 169 760€ (sur la part bourses) au titre de la convention 2021 et préconise d'optimiser la dotation par une redistribution complémentaire

Claire OGIER-BUNEL présente la proposition de redistribution de cette subvention, à savoir qu'une réévaluation des allocations aux taux les plus favorables est proposée pour les étudiants dont la mobilité est financée sur la convention 2021, soit les groupes 1 et 3.

Anne LEROY évoque la problématique de l'absence de prise en compte de la situation individuelle des étudiants. Il est demandé d'inclure des critères d'équité dans l'attribution des subventions plutôt que des critères d'égalité.

Claire OGIER-BUNEL explique que les étudiants peuvent cumuler plusieurs bourses, dont la bourse AMI qui est attribuée en tenant compte de critères sociaux. En outre les nouvelles subventions Erasmus+ prennent en compte les ressources des étudiants avec la possibilité d'avoir une aide de 250€.

Anne LEROY aborde la part de risque prise par les étudiants qui n'ont pas toujours connaissance au moment de leur départ du montant de l'aide financière dont ils pourront bénéficier. Elle soulève l'éventuelle prise en charge par l'UGA de ce risque, au travers d'une participation financière à destination des étudiants.

Claire OGIER-BUNEL ajoute que des aides exceptionnelles ont été mises en place pendant la période de crise sanitaire. Elle précise que l'UGA essaie d'accompagner au mieux les étudiants, mais qu'en effet les notifications interviennent le plus souvent au moment du départ voire après.

Gérard FORESTIER demande s'il existe des statistiques sur le profil des étudiants qui partent afin de déterminer si les dispositifs d'aide mis en place sont suffisants et efficaces.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme la possibilité de communiquer des données quant au taux d'étudiants boursiers qui partent dans le cadre du dispositif Erasmus+.

Anne LEROY demande que ces chiffres soient complétés avec des informations sur la composante de rattachement des étudiants concernés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de redistribution de la subvention Erasmus + 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités de redistribution de la subvention Erasmus + 2021.

5. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) (hors établissements-composantes)

5.1. Plan de sobriété énergétique

Pascal LOUVET rappelle les éléments ayant déjà fait l'objet d'une présentation en CA en octobre 2022 et présente les grandes lignes du plan de sobriété énergétique.

Emmanuel BARBIER demande quels sont les outils et moyens dont dispose l'UGA pour quantifier les économies réalisées. Il rappelle également que dans certains bâtiments le chauffage n'étant pas efficace, les agents doivent utiliser des radiateurs d'appoint. Les dysfonctionnements ont bien fait l'objet d'un signalement à la maintenance, lesquels n'ont pas été suivis d'intervention.

Pascal LOUVET demande que les tickets lui soient transmis en cas d'absence d'intervention.

Gérard FORESTIER évoque la possibilité d'adjoindre une sonde mesurant la température au capteur dédié à la qualité de l'air.

Malo WARIN demande comment vont se passer les examens qui sont planifiés pendant les interruptions pédagogiques alors que le chauffage sera coupé.

Pascal LOUVET répond que les cours ou examens qui seraient maintenus seront déplacés dans des bâtiments chauffés.

Martial MERMILLOD demande si le recyclage et le tri sélectif sont mis en place dans les locaux UGA.

Pascal LOUVET répond que le marché de nettoyage prévoit bien le tri sélectif des déchets.

Anne LEROY demande si des agents seront contraints de poser des congés pendant la période d'arrêt du chauffage.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que les agents concernés pourront choisir entre des congés, du télétravail ou être installés temporairement dans des locaux qui resteront ouverts.

Pierre LABRIET souligne l'importance du travail réalisé. Il explique que la collectivité dont il est élu a aussi lancé un plan de sobriété. Il faut sensibiliser les utilisateurs, mais il faudrait également un réel management énergétique.

Catherine BERRUT évoque la différence entre la température affichée et le ressenti des collègues dans le bâtiment IMAG.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il faudra vérifier au regard du contrat de PPP (Partenariat Public Privé).

Gerard FORESTIER ajoute que le confort thermique, et par conséquent la température ressentie, font l'objet de normes.

Thierry VINCENT évoque la possibilité de mobiliser certains étudiants (génie thermique, etc.) pour réfléchir et travailler sur ces questions.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le plan de sobriété énergétique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le plan de sobriété énergétique.

6. Formation et vie étudiante

6.1. Approbation des capacités d'accueil (hors établissements-composantes)

6.1.1.PASS et répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

David DECHENAUD, vice-président formation et vie universitaire, rappelle les textes en vigueur. Il précise que les capacités d'accueil sur Parcousup en PASS ne sont pas modifiées avant de présenter la répartition des places en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de MMOP.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'une baisse des vocations et un manque d'étudiants dans les filières de médecine et de pharmacie sont constatés au niveau national, d'où l'ouverture d'un accès spécifique pour les professionnels paramédicaux.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de MMOP à la rentrée 2023 et la ventilation par voie d'accès.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de MMOP à la rentrée 2023 et la ventilation par voie d'accès.

6.1.2. Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)

David DECHENAUD présente la proposition des capacités d'accueil en Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) « Préparateur en pharmacie » et en DEUST « Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles parcours football ».

Isabelle BORRAS demande des éclaircissements quant aux CFA évoqués lors de la présentation. Elle souhaite savoir qui dispense les formations (l'UGA ou les CFA).

David DECHENAUD répond que comme il s'agit d'une formation en alternance, elle est dispensée par l'UGA mais les étudiants sont liés à un CFA.

6.2. Répartition du budget de la CVEC 2023 (partie commune UGA et partie spécifique UGA hors établissements-composantes)

Anne-Catherine FAVRE décline les principes de répartition pour la CVEC 2023.

Malo WARIN demande si l'augmentation de la part de la CVEC affectée à la santé est bien en lien avec l'augmentation des charges liées à la hausse du point d'indice.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient aussi de prendre en compte d'autres facteurs comme l'embauche d'une psychologue anglophone.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition de la CVEC 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35

Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la répartition de la CVEC 2023.

6.3. Aide à la mobilité étudiante dans le cadre de la *Graduate School@UGA*

Anne-Catherine FAVRE présente ce point qui a déjà été étudié en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la procédure d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'Excellence » projet GS@UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés la procédure d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'Excellence » projet GS@UGA.

7. Affaires institutionnelles

7.1. Règlement intérieur de l'UGA :

7.1.1. Annexe 2 relative à la commission des marchés (hors établissements-composantes)

Anne-Catherine FAVRE indique que ce point a été présenté en commission permanente.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de l'annexe 2 relative à la commission des marchés.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification de l'annexe 2 relative à la commission des marchés.

7.1.2. Annexe 5 relative aux structures de recherche par tutelle-associée à l'établissement

Anne-Catherine FAVRE signale que ce point a été présenté en commission permanente.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de l'annexe 5 relative aux structures de recherche par tutelle-associée à l'établissement du règlement intérieur de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification de l'annexe 5 relative aux structures de recherche par tutelle-associée à l'établissement du règlement intérieur de l'UGA.

8. Questions diverses

Malo WARIN revient sur le non-financement par la Région AURA des bourses pour la mobilité des étudiants de Sciences Po Grenoble-UGA. Il souhaite savoir ce que l'UGA envisage de faire face à cette situation. En effet, les étudiants en deuxième année de sciences politiques doivent partir étudier à l'étranger pour valider leur année. L'Union des Etudiants de Grenoble estime que ce n'est pas aux étudiants d'assumer les coûts de cette mobilité et les conséquences des choix de la Région.

Il demande ainsi si l'UGA a prévu de compenser cette absence d'aide de la Région, et le cas échéant à quelle hauteur et avec quel budget.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que les bourses n'ont pas été supprimées. Pour l'instant il n'y a pas eu de notification. L'UGA et Sciences Po Grenoble-UGA vont trouver une solution pour que les étudiants partent. Les établissements sont en attente d'un retour du ministère. En outre, cette décision de la Région n'a pas de conséquences sur les autres bourses dont les étudiants peuvent bénéficier.

Matis WITINDI demande quelle réponse peut être apportée à un étudiant de Sciences Po Grenoble-UGA qui est placé dans une situation d'inquiétude.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'on peut lui dire qu'il va pouvoir partir.

Emmanuel BARBIER s'interroge sur le vote du budget initial lors de la présente séance, sans que les budgets des établissements composantes aient été portés à la connaissance des administrateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que les budgets ne sont pas dépendants au niveau comptable. Il ajoute qu'une présentation du budget global par champs d'activités pourra être faite.

Emmanuel BARBIER demande s'il est possible dans ce cadre de mettre en évidence les éléments de consensus ou de cohérence entre les différents budgets afin d'ouvrir le débat.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'est pas possible en l'espèce d'avoir des divergences, car chaque année la Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB), qui donne les grandes orientations en matière de choix budgétaires et financiers de l'université, est transmise aux établissements-composantes, lesquels doivent s'y conformer. Ce travail de comparaison pourrait éventuellement s'opérer sur le volet RH, mais pas sur le budget.

Emmanuel BARBIER souhaite que ce point fasse l'objet d'une présentation au 1^{er} CA de l'année.

Sabine SAURUGGER, directrice de Sciences Po Grenoble-UGA, demande s'il s'agit d'une présentation ou d'un vote. Emmanuel BARBIER répond que la demande porte sur une simple information. Il ajoute que les administrateurs disposent d'assez peu d'aspects transverses, et qu'il y a peu de dialogue, ce qui peut représenter un problème pour la compréhension de la trajectoire de l'établissement.

Sabine SAURUGGER évoque la possibilité d'avoir une discussion en directoire afin de réfléchir sur ces points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.